

<u>Département</u> LOIRET
<u>Canton</u> CHALETTE SUR LOING
<u>Commune</u> AMILLY

République Française

POLI N°93/2021

Liberté - Egalité – Fraternité

AT/SG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

Objet : Interdiction de stationner sur le parking de la Place de l'Eglise entre la Halle et L'Eglise du jeudi 01 décembre 2022 à 7h00 jusqu'au vendredi 02 décembre 2022 à 12h00.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 4^{ème} partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2 (alinéa 2) relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et du stationnement,

Considérant l'installation du sapin de Noël sur le parking de la Place de l'Eglise,

Considérant la gêne occasionnée par le stationnement de tous véhicules sur le parking de la Place de l'Eglise entre la Halle et l'Eglise du 01 décembre 2022 au 02 décembre 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur le parking de la Place de l'Eglise entre la Halle et l'Eglise entre le 01 décembre 2022 à 7h00 et le 02 décembre 2022 à 12h00,

ARTICLE 2 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3 :

La mise en place des panneaux de signalisation sera assurée par les Services Techniques de la Ville d'Amilly.

.../...

ARRETE DU MAIRE

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place et publié sur le site de la ville.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Chef de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Technique, Aménagement du territoire et Commande Publique de la mairie d'AMILLY,

▪ *Le Service Communication de la mairie d'Amilly*

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY
Le 22 novembre 2022
Le Maire,

Gérard DUPATY

**Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire et par délégation,**

**Monsieur Christian CARON-PERROUD,
8^{ème} Adjoint à la Sécurité, Prévention**

